



## Report audience ?

-----  
Par scker01

bonjour

je suis défenseur Syndical et j avais prévu de finaliser ce we le dossier de plaidoirie a rendre mercredi dernier délai. j ai contacte le salarié toute la semaine dernière (tel et mail ) et je n ai eu aucun retour ni de nouvelles de sa part ; donc je ne suis pas pret car j ai pal mal d interrogations et de demandes d éclaircissements. Est il possible de demander a la cour de reporter l audience, en plus j ai actuellement des problemenes de santé je dois voir mon medecin traitant et j ai rdv avec le medecin du travail jeudi prévu depuis 15 jours a ma demande. Que me conseillez vous ?  
Merci pour votre aide

-----  
Par kang74

Bonjour

Quelle procédure exacte ? On est en quelle phase ? Quel délai ?

Comprenez que si le défenseur voit sa demande de report sur ce motif facilement accordée, il n'est pas logique que le demandeur n'est pas préparé son dossier à minima avant de faire une requête .

Vous representez la salariée : elle doit être force de proposition et être disponible pour que vous finalisiez ce dossier ...  
Sinon vous ne pourrez pas grand chose .

Je vous conseille de voir avec votre syndicat notamment si vous craignez d'être absent : une demande de report doit respecter un formalisme .